**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2023**

***Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire***

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

**Séance ordinaire du 26 juin 2023**

**Date de la convocation :** 21 juin 2023

**MEMBRES PRESENTS :**

M. Gilbert VONAU (Maire) – Mmes Marie Josée MEYER - Aurélie GASPER - Rose CESAR - Lydie ORMANCEY-TANCREDI - Jessika MACCARI - -Maria PEDRO- MM Jean GRAFF - François RINALDI

**Absents excusés et représentés :** M. Roger CANE (procuration à Mme GASPER) – Mathieu BINTZ

**Le secrétaire de séance :** Mme Marie Josée MEYER

**ORDRE DU JOUR :**

**1) Approbation du Compte rendu de la séance du 23 mai 2023**

**2) Désignation du secrétaire de séance**

**3) Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence,**

**4) Syndicat Eau de la Plaine de l’ILL (SIEPI)** *Présentation du**Rapport annuel d’activité 2022 et du bilan technique.*

**5) BRIGADE VERTE,** *Présentation du**Rapport annuel d’activité 2022*

**6) Budget 2024,** *Mise en œuvre du référentiel M57 en remplacement du M14, explications et décision.*

**7) INTERCOMMUNALITE**, *compte rendu des décisions prises*

*Réunion* ***SIEPI du 15/6***

**8) Budget 2023,** *Délibérer sur valeur des cadeaux ou du repas de fin d’année, sur cadeaux aux grands anniversaires, cadeau lors du départ en retraite ou de fin de mandat.*

**9) Divers**

**POINT N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2023**

Le procès-verbal du 23 mai 2023 est approuvé à l’unanimité.

# POINT N° 2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne à l’unanimité Madame Marie Josée MEYER, comme secrétaire de séance.

# POINT N° 3 – COMPTE RENDU SUR UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES

Monsieur le Maire donne la liste des arrêtés signés depuis le dernier conseil municipal.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 19 | 31/05/2023 | Domaine Trois Lys | voisinade - barbecue |
| 20 | 08/06/2023 | Commune | circulation B0 Hartweg |
| 21 | 12/06/2023 | LTA | PA 2022 1 M01 |
| 22 | 13/06/2023 | Rue St Georges | voisinade - barbecue |
| 23 | 13/06/2023 | Cimetière | Concession cimetière |
| 24 | 13/06/2023 | Christelle OHRESSER | IFSE |

**POINT N°4 – SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE DE L’ILL (SIEPI) – Présentation du rapport d’activités**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d’activités 2022 du SIEPI. Aucune remarque du conseil municipal qui en prend acte.

Le document est disponible sur le site de la commune, biltzheim.fr, et sur le site du SIEPI.

**POINT N°5 – BRIGADE VERTE – Présentation du rapport d’activités**

Madame GASPER informe le conseil municipal sur le rapport d’activités 2022, aucune remarque n’est formulée. Les membres du conseil municipal en prennent acte.

Le rapport d’activités 2022 est disponible sur le site de la commune, biltzheim.fr, et sur le site de la Brigade Verte.

**POINT N°6 – BUDGET 2024 – MISE EN ŒUVRE DU REFERENTIEL M57**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l’instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

* en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d’engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d’engagement lors de l’adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
* en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l’organe délibérant de déléguer à l’exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
* en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l’organe délibérant d’autorisations de programme et d’autorisations d’engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui du budget géré selon la M14 soit pour Biltzheim, son seul budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Monsieur le Maire demande d’approuver le passage du budget de Biltzheim à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Le Maire,

VU :

- L’article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L’article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- L’arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l’action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l’instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

 La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.

- Que cette norme comptable s’appliquera à tous les budgets de la Commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de Biltzheim

2.- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

**POINT N°7 – INTERCOMMUNALITE**

Monsieur le Maire donne lecture du bilan technique du SIEPI ; Le conseil municipal en prend acte

Monsieur le Maire fait le point sur le PLUi, actuellement en consultation. Les documents sont disponibles en mairie, le commissaire enquêteur tient des permanences, voir sur le site de la CCCHR.

D’autres points sont abordés tels que la 2ème édition des Foulées de l’Ill (8 octobre), et l’attribution de fonds de concours pour les communes.

**POINT N° 8 – BUDGET- Valeur des cadeaux et manifestations**

Monsieur le Maire informe de la nécessité de délibérer sur la valeur des cadeaux pouvant être distribués ainsi que la liste des manifestations donnant lieu à des réceptions.

|  |  |
| --- | --- |
| Evènements/Manifestations | Montant |
| * Repas pour les Personnes âgées (ou cadeau si absence)
 | 60 € |
| * Jubilaires (80-85-90-95 ans)
 | 50 € |
| * Personnel communal – selon années de service
 |  |
| Si cessation d’activité : Après 3-5 ans | 50 € |
| Si cessation d’activité : Après 5-10 ans | 100 € |
| Si cessation d’activité : Après 10-20 ans | 200 € |
| au-delà de 20 ans | 400 € |
| * Départ d'un instituteur de Biltzheim
 | 50 € |
| * Les élus pour fin de mandat
 |  |
| Après 1 mandat | 60 € |
| Après 2 mandats | 100 € |
| Après 3 mandats | 150 € |
| Après 4 mandats | 200 € |

Les sommes indiquées pourront être remise sous forme de cadeau ou de bon d'achat.

Les cérémonies sont les suivantes : Réception Nouvel An, début février (Commémoration Libération), réunions de la réserve citoyenne, les réceptions pour le repas des personnes âgées et les arbres de naissance).

Le conseil municipal à l’unanimité des membres présents et représenté valide ces montants et les manifestations à venir.

**Point 9 - DIVERS**

Monsieur le Maire propose un tour de table :

Monsieur GRAFF indique qu’une voiture est garée depuis 15 jours près de la salle Espace Horizons, un signalement sera fait auprès de la Brigade Verte.

Monsieur RINALDI indique qu’un roundballer est sur le chemin du Hartweg.

 Invite la population de Biltzheim à la Garden Party privée le 13 juillet, un communiqué sera fait via le flash info n°189 en cours d’élaboration.

Madame ORMANCEY-TANCREDI signale que le prix de l’eau est identique pour toutes les communes du SIEPI.

Madame MEYER demande que la secrétaire de Mairie soit inscrite sur le groupe Whatsapp des élus.

 Souhaite que la brigade verte intervienne pour des vitesses excessives sur le chemin de la ferme.

Monsieur le Maire informe :

* Les subventions Européennes pour la réhabilitation des bâtiments communaux ne concernent que les bâtiments de plus de 1250 m², reste à attendre les subventions Climaxion.
* L’extension de la mairie commencera le 7 juillet 2023, par l’étude du sol.
* Durant le dernier Conseil d’Ecole, la directrice a émis des inquiétudes quant à la sécurité des travaux dans la cours de l’école. Un bureau de contrôle sera désigné, et les travaux se dérouleront durant les congés prioritairement.
* Des ombrières pourraient être construites sur les parkings de l’Espace Horizons dès 2024.
* Bilan de la réunion GRDF, avec 55 clients sur la commune, dont 53 sont en télérelevé. Aucun dommage ou accident n’est à noter.
* La commune a réceptionné l’accord de Territoire Energie Alsace pour une subvention concernant le remplacement des luminaires de l’éclairage public. Les travaux commenceront à l’automne 2023.
* Une nouvelle commission est créée afin de réfléchir à une nouvelle aire de jeux. La commission est constituée de Mmes MEYER – GASPER – MACCARI et M. CANE.
* La réunion pour la réserve citoyenne aura lieu le 27 juin à 20h00.
* L’Association Racines d’enfant souhaite planter un arbre pour les parents divorcés. La commune creusera le trou à l’emplacement choisi.

Monsieur le Maire tient à préciser ‘pourquoi Biltzheim soutient le Motorpark’. L’Anneau du Rhin est le 1er contribuable de la commune (par le reversement de la taxe de compensation perçu de la CCCHR – Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin). De plus il emploie 30 personnes à temps complets, des temps incomplets et des saisonniers, en emploi direct. M. RINALDI remercie l’ensemble des Conseillers Municipaux pour leur soutien.

Plus personne ne demandant la parole, la séance se clôture à 21h30

**Tableau des signatures pour l’approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM**

**de la séance du 26 juin 2023 – ORDRE DU JOUR**

**1) Approbation du Compte rendu de la séance du 23 mai 2023**

**2) Désignation du secrétaire de séance**

**3) Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence,**

**4) Syndicat Eau de la Plaine de l’ILL (SIEPI)** *Présentation du**Rapport annuel d’activité 2022 et du bilan technique.*

**5) BRIGADE VERTE,** *Présentation du**Rapport annuel d’activité 2022*

**6) Budget 2024,** *Mise en œuvre du référentiel M57 en remplacement du M14, explications et décision.*

**7) INTERCOMMUNALITE**, *compte rendu des décisions prises*

*Réunion* ***SIEPI du 15/6***

**8) Budget 2023,** *Délibérer sur valeur des cadeaux ou du repas de fin d’année, sur cadeaux aux grands anniversaires, cadeau lors du départ en retraite ou de fin de mandat.*

**9) Divers**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom et prénom**  | **Qualité** | **Signature** | **Procuration** |
| VONAU Gilbert  | Maire  |  |   |
| MEYER Marie-Josée  | 1er adjoint  |  |   |
| GASPER Aurélie  | 2ème adjoint  |  |   |
| PEDRO Maria  | Conseiller municipal  |  |   |
| ORMANCEY-TANCREDI Lydie  | Conseiller municipal  |  |   |
| CESAR Rose  | Conseiller municipal  |  |   |
| MACCARI Jessika  | Conseiller municipal  |  |   |
| CANE Roger  | Conseiller municipal  | Procuration à Mme GASPER |   |
| GRAFF Jean  | Conseiller municipal  |  |   |
| BINTZ Mathieu  | Conseiller municipal  |  |  |
| RINALDI François  | Conseiller municipal  |  |  |